

Le directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1er avril 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le prix des nouveaux produits proposés à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 02/12/2024 :

	désignation	Prix vente
		TTC
	MG 12 Sauterelles et co	2 €
	MG 30 Ciel un nuage	2 €
	MG 32 Abeille	2 €
	MG 37 Les pics et compagnie	2 €
	MG 41 Mini bestiole	2 €
	MG 45 Piqué, mordu, irrité quel coupable?	2 €
	MG 48 Pelotes de rapaces	2 €
	MG 50 Les stars de la haie	2 €
	MG 54 Rapaces diurnes	2 €
	MG 56 Demoiselles et libellules	2 €
	MG 57 Sur les traces du castor	2 €
	MG 59 Le ciel étoilé	2 €
	MG 62 Fleurs des prairies	2 €
	MG 66 Limaces et escargots	2 €

MG 67 Papillons des prairies	2 €
MG 68 Oiseaux des rivières	2 €
MG 69 Clefs des feuillus	2 €
MG 71 Familles des plantes	2 €
MG 73 Flore des tourbières	2 €
MG 74 Identifier les plumes	2 €
MG 75 Chauve-souris	2 €
MG 80 Les reptiles	2 €
MG 81 Faune du sol	2 €
MG 83 Amphibiens	2 €
MG 87 Les poissons de rivières	2 €
MG 90 Chouette et hiboux	2 €
MG 91 Les graminées	2 €
MG 95 Oiseaux des mangeoires	2 €
MG 96 Les chenilles	2 €
MG 99 Champignons des bois	2 €
MG 101 Orchidées	2 €
MG 103 Papillons de nuit	2 €
MG 107 Les oiseaux des champs	2 €
MG 108 Les plantes des murs	2 €
MG 110 Les coccinelles	2 €
MG 114 Les plantes comestibles	2 €
MG 117 Les araignées	2 €
MG 118 Les écorces	2 €
MG 121 Les coléoptères	2 €
MG 124 Mousses et hépatique	2 €
MG 126 Les plantes adventices	2 €

Le directeur de l'établissement public
du Parc national des Cévennes

Vincent CLIGNEZ



Parc national des Cévennes